

Les chiffres-clés de 2023

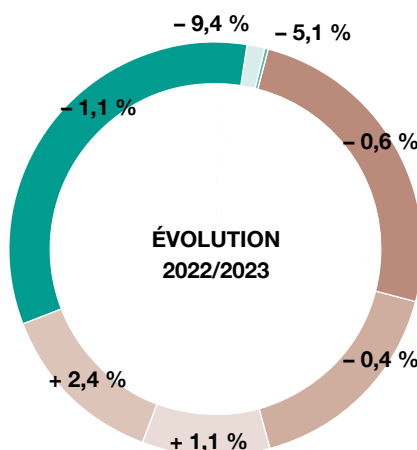
+ de 5,1 millions

D'ADHÉRENTS AU RÉGIME AGRICOLE
AU 1^{ER} JANVIER 2023 (- 2,1 % EN UN AN)

LES ACTIFS AGRICOLES

LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE

Près de **1,3 million d'actifs** au régime agricole au 1^{er} janvier 2023 (- 0,2 % en un an), dont **442 105 non-salariés** agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux), en baisse de 1,5 %, et **821 374 salariés** (+0,5 %).



SALARIÉS* : 821 374 (65,0%)

- Exploitation culture-élevage **318 074 (25,2 %)**
- Organismes de services **207 192 (16,4 %)**
- Secteur coopération **126 491 (10,0 %)**
- Autres activités **169 617 (13,4 %)**

NON-SALARIÉS : 442 105 (35,0%)

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise **421 270 (33,4 %)**
- Collaborateurs d'exploitation **18 175 (1,4 %)**
- Aides familiaux **2 660 (0,2 %)**

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2023

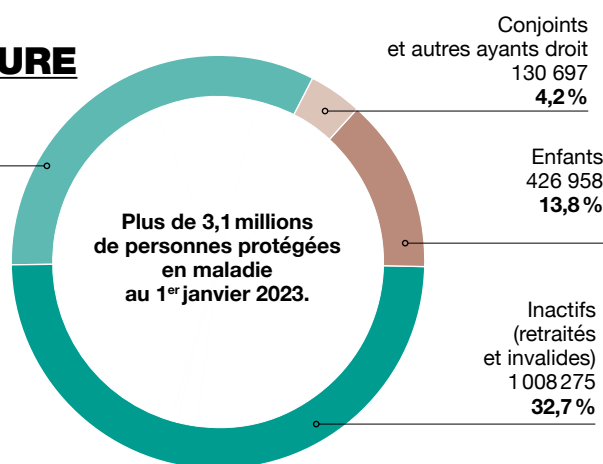
LES PRESTATIONS SOCIALES

32,5 Md€

C'est le montant des prestations sociales versées en 2023, en **hausse de 1 % en un an**. Celles liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les indemnités journalières et le congé de paternité augmentent de 1,5 % (13,5 milliards d'euros). Les dépenses de retraite complémentaire obligatoire sont en légère hausse (+ 1,9 %).

LA COUVERTURE MALADIE

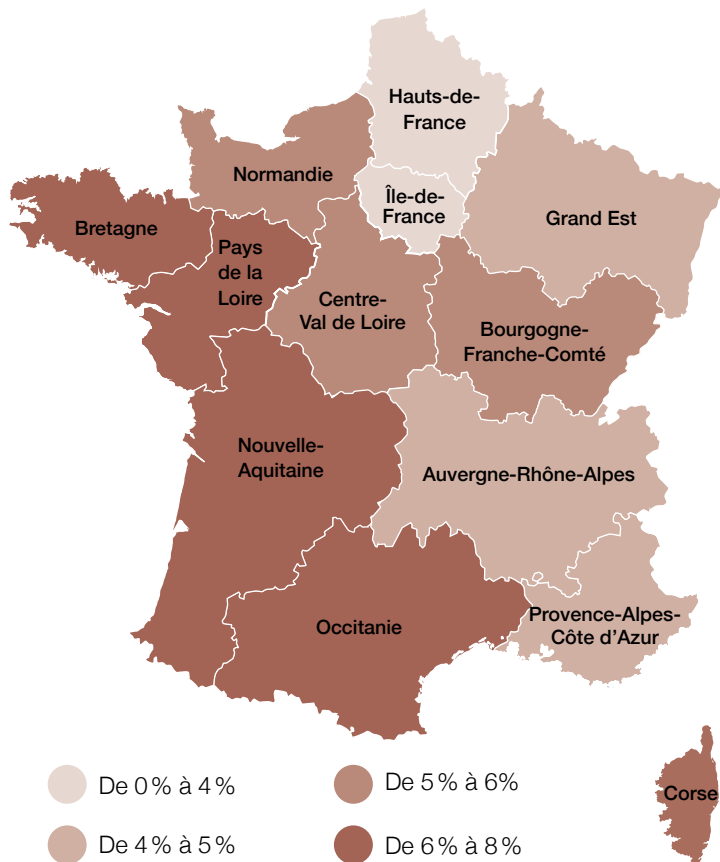
Actifs en emploi ou non **1 519 077 49,3 %**



Ayants droit : 557 655 (18,0 %) Ouvrants droit : 2 527 352 (82,0 %)

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,6% de la population française protégée en maladie au 1^{er} janvier 2023.

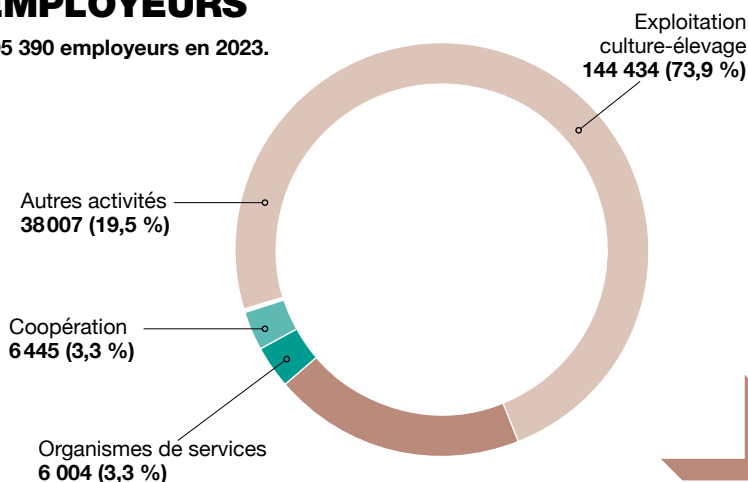


L'ACTIVITÉ SALARIÉE

+ de 1,4 milliard d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2023.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

195 390 employeurs en 2023.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,3 millions de personnes couvertes en 2023.

Près de 1,8 million de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole couverts (+ 4,1 % sur un an) ; plus de 500 000 non-salariés.

54 288 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés (+ 0,2 %) et 16 548 pour les non-salariés (- 2,8 %), en 2023.

LES AVANTAGES DE LA RETRAITE

3,4 millions

d'avantages de retraite, droits propres et réversion, sont versés au régime agricole fin 2023, en métropole, à 2,9 millions de personnes (- 2,3 % par rapport à 2022). Parmi ces retraités, près de 430 000 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Près de 625 231 bénéficiaires non-salariés de la retraite complémentaire obligatoire (- 1,6 % en un an).

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de 3,1 millions de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2023, soit 1,9 million au régime des salariés agricoles, en baisse de 1,6 %, et 1,3 million à celui des non-salariés, en recul de 3,5 %.



La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 32,5 milliards d'euros de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA

opératrice sociale

du monde agricole

Un point d'accès unique qui permet de mieux connaître les adhérents pour une prise en charge personnalisée et une approche plus attentionnée en cas de difficultés.

Un seul point d'accès

La MSA verse toutes les prestations auxquelles ses adhérents peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation qui simplifie les démarches des adhérents.

La représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la res-

ponsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2020. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Connaissance des territoires

Le groupe MSA, ce sont aussi quelque 15 500 salariés, répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et délégués bénévoles constituent ainsi une force de frappe de près de 40 000 personnes, sur tout le ter-

ritoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

L'offre de services

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social : des services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) à ceux proposés aux entreprises, en passant par la formation professionnelle, l'ingénierie sociale, l'insertion par l'activité économique... Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opératrice sociale de référence du monde agricole.